

Compte-rendu des séances de 1961

Membres décédés depuis Décembre 1960

Mmes Taillefert.
Legros.
MM. Bastien.
Bernaille.
Bourgeois.
de Castelet.
Baron de La Doucette.
Lecouteur.

Membres admis en 1961

Mmes Borel.
Hellmann.
Moyat.
MM. Berthemet.
Lorion.
Moyat.
Parent.
Pascal.
Remy.
Riout.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président	M. CHALOIN.
Vice-Présidents	{ M. DUDRUMET. M. HARDY.
Secrétaire	M. LEFEBVRE.
Trésorier	M. DUPONT.
Bibliothécaire	M. Roger CHEVALLIER.
Conservateur des collections	M. BEAUJEAN. M. Roger DERUELLE.
Membres	{ M. LATOUR. M. DUBOURG. M. le Comte de SADE.

Séance du 28 Janvier :

M. BEAUJEAN : « *Prisons et prisonniers* » (1^{re} partie). La prison de l'Avenue de Soissons, actuellement dénommée « Centre d'Observation », est une création récente, originale, du Ministère de la Justice ; son fonctionnement est très attentivement suivi par tous les criminalistes de France et de l'étranger. Elle mérite d'être mieux connue du public, du moins dans son ensemble.

Mais avant d'ouvrir à ses collègues les portes du C.O., M. Beaujean a tenu à tracer un bref historique des prisons qui, à Château-Thierry, précédèrent celle que nous connaissons.

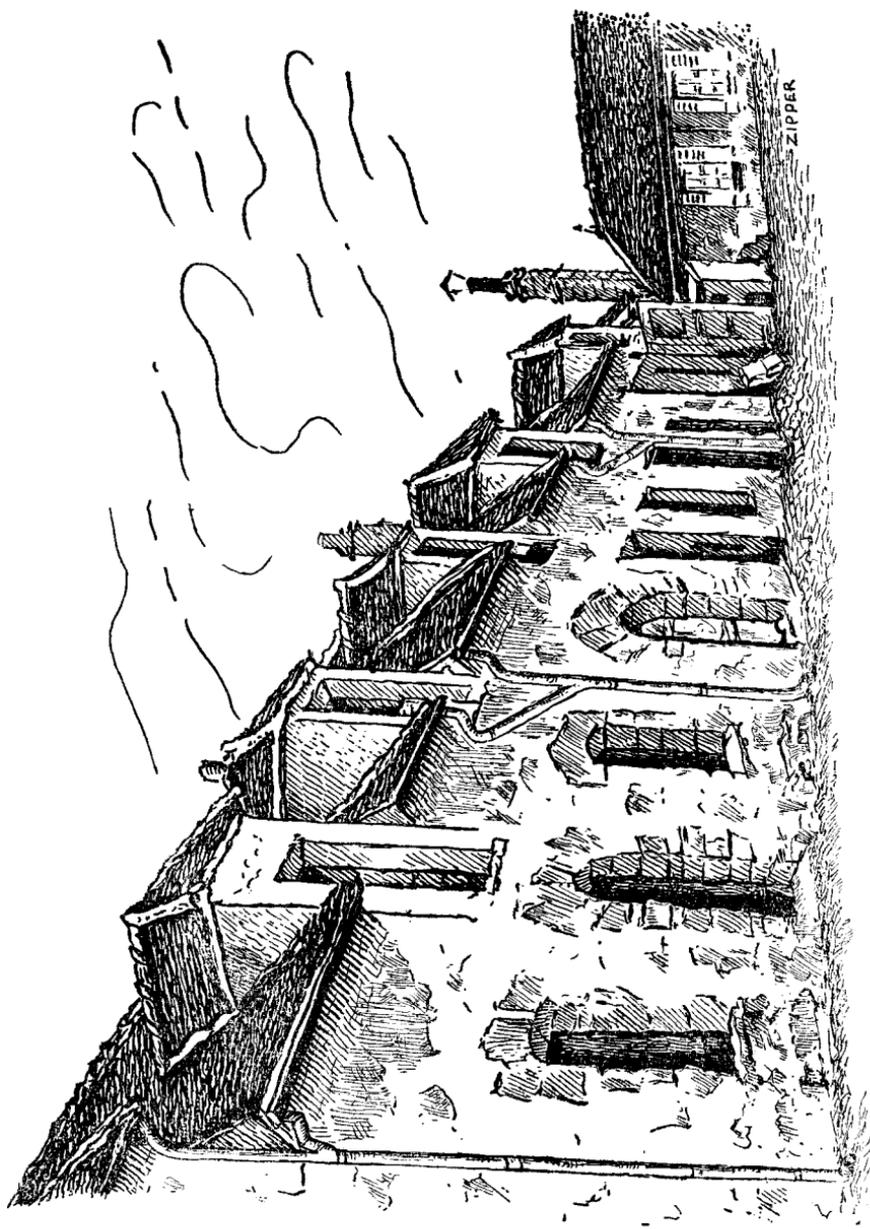
En 720, Charles Martel, Maire du Palais d'Austrasie, vainqueur des Neustriens, se réserve aux Chesneaux, pour son usage personnel, un « palais » et une métairie. Après la mort de son roi, il porte sur le trône un enfant de huit ans, Thierry IV, pour qui il fait ériger une « maison fortifiée » sur « le rocher » de notre ville. Ainsi le nouveau souverain, surveillé de très près, est et restera un fantôme de roi aux mains de son redoutable tuteur. Cette construction mérovingienne était bien une prison dans laquelle Thierry était réduit à une impuissance absolue. Première prison dont l'histoire de Château-Thierry ait conservé le souvenir.

Un autre roi, qui n'était cependant pas un roi fainéant, Charles le Simple, tomba en 923 au pouvoir du seigneur de Château-Thierry, Herbert II, comte de Vermandois, un des plus turbulents de l'époque, au surplus descendant direct de Charlemagne. Quatre années durant, le roi resta un otage dans les mains du féodal qui, tantôt le promenait avec un feint respect, tantôt le replongeait en quelque forteresse, la plupart du temps à Château-Thierry, à l'emplacement, croit-on, de l'actuelle « Tour du Roy ». Toutefois, c'est au château de Péronne, autre propriété d'Herbert, que mourut le royal détenu.

Le château primitif fut remplacé au XI^e siècle par la forteresse de pierre dont nous connaissons les ruines. Des « geôles » y étaient certainement aménagées. Dans les souterrains ? Au fond du puits sec ? On l'ignore.

Au cours du Moyen-Age, et jusqu'au XVIII^e siècle, existaient avec certitude deux prisons : La « Tour de la Prison », qui faisait partie des fortifications du bourg et s'élevait au fond de la Cour de Lange (actuelle rue Drugeon-Lecart) ; et la porte de Ville, dite « Saint-Crépin », dans la Grande Rue, entre le Café Semence et les maisons Amadieu-Schlecht, et dont les deux tours renfermèrent des malandrins jusqu'en 1794, date à laquelle elle fut démolie.

Outre ces deux prisons, une « Force » fut créée en 1670 à la Charité. On y admettait les aliénés et les « correctionnaires » envoyés par ordre de Justice ou une lettre de Cachet ; rappelons que celle-ci n'était signée par le roi qu'après une sérieuse en-



La Charité de Château-Thierry : Bâtiment le plus ancien. A l'intérieur, s'ouvraient les cachots destinés aux détenus indociles : « correctionnaires » et prisonniers par lettres de cachet.

quête. Les internés par lettre de cachet versaient pension, 600 livres au minimum. On connaît les noms de quelques-uns d'entre eux : nobles ou prêtres accusés d' « infâmies », plus souvent, de « mauvaise conduite ». Ils étaient traités avec ménagement.

En 1792, l'Ordre des Frères de la Charité est dissous, les lettres de cachet n'existent plus. La Charité est affectée aux prisonniers civils et militaires. Elle reçoit l'abbé Le Duc, de Margny-en-Orchois, fils naturel de Louis XV. On agrandit l'établissement devenu insuffisant ; un nouvel étage est construit. Mais l'administration en est rendue difficile par le mauvais état général des Finances et par le souci de faire de féroces économies sur tout, quoi qu'il en coûte au cœur curieusement « sensible » des ministres d'alors.

Le premier Consul apporte un peu d'ordre dans une indiscutable pagaille générale. Le règlement de la prison devient plus strict. Arrive la Restauration : on impose la pratique des exercices religieux, ce qui ne laisse pas de compliquer la garde des prisonniers. En 1818, Louis XVIII institue le système des grâces, tel — ou à peu de choses près — qu'il existe encore aujourd'hui, en un langage d'une remarquable élévation.

Mais cette Maison d'Arrêt ne suffit décidément plus : on ne parvient pas à y faire régner l'indispensable discipline. Aussi, en 1827, transfère-t-on les détenus dans un nouveau local : l'ancienne Chapelle de la Madeleine transformée pour la circonstance, non sans mal. Les habitants du quartier y gagnent une fontaine publique.

En 1841, paraît un nouveau règlement général des prisons, document fort important qui préconise le travail manuel obligatoire pour les détenus, la nécessité de les nourrir convenablement en leur donnant une fois par semaine 200 g. de viande — mesure très critiquée parce qu'elle est susceptible de donner de « fort mauvaises habitudes à la classe laborieuse » —, le souci de ne nommer que des gardiens intelligents, courageux, consciencieux, mieux payés, celui de veiller à ce que les prisonniers suivent assidûment les exercices religieux et complètent leur instruction primaire. Le règlement, enfin, prévoit l'aide morale et matérielle aux libérés pour faciliter leur adaptation à la vie normale.

Mais il s'avère bientôt que, de la Madeleine, on s'évade trop facilement, par les toits surtout. Il faut une autre maison d'arrêt, construite spécialement, dont la Ville fournira l'emplacement. La place des Gravières (place Thiers) ne lui convenant pas, le préfet, en 1850, jette son dévolu sur la plate-forme du Vieux-Château. « Impossible, répond le Conseil Municipal, avec des considérants fort judicieux. Installez-vous plutôt au pied de la Côte des Chesneaux. Nous indemniserons les propriétaires de terrains ; mais donnez-nous la Madeleine dont nous ferons un asile et une bibliothèque ». Après d'âpres discussions, l'entente est conclue, la prison nouvelle construite au 54 de l'avenue de Soissons.

Pendant 90 ans, elle poursuit paisiblement sa fonction de Maison d'Arrêt d'Arrondissement, sa population s'augmentant un peu à la mauvaise saison, tandis que les ivrognes et les tout petits délinquants se contentent du « violon » installé sous les Halles, conservé sous le moderne Hôtel-de-Ville. En 1944, la Maison d'Arrêt connaît pendant quelques jours une agitation insolite. C'est en 1950 qu'elle devient « Centre d'Observation ».

(A suivre).

Séance du 25 Février :

M. le Recteur HARDY : « *Le roman de Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et d'Éléonore de Bergh* ». (1^{re} partie). Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, prince de Sedan, frère du grand Turenne, était par sa mère, Elisabeth de Nassau, le neveu de Guillaume d'Orange : c'est dire que ses origines le désignaient pour être l'une des personnalités marquantes du mouvement protestant.

Dès sa sortie de l'adolescence, son oncle l'appela auprès de lui pour le former au métier des armes. Il est bientôt nommé gouverneur de Maestricht, et les nobles familles protestantes vont se disputer un aussi beau parti. Mais il rencontre à la Cour de Bruxelles, où elle était demoiselle d'honneur de l'Infante Isabelle, régente des Pays-Bas, une jeune fille de 16 ans, Éléonore de Bergh, d'une éclatante beauté, qu'il désire aussitôt épouser et qui, d'ailleurs, répond à ses avances.

La difficulté, c'est qu'Éléonore est catholique et tient à le rester. L'entourage de Frédéric-Maurice, à la menace de ce qu'il regarde comme une mésalliance, s'évertue à le détourner de son dessein : rien n'y fait et les deux jeunes gens se marient en 1634. Du moins espère-t-on qu'une fois mariée, Éléonore se ralliera à la religion de son mari. Mais, au grand désespoir de la famille de Bouillon, c'est le contraire qui se produit : en 1637, Frédéric-Maurice se convertit au catholicisme.

Tant de traverses n'étaient cependant pour le jeune ménage, installé dans sa Principauté souveraine de Sedan, que le prélude d'une existence singulièrement tourmentée. Sedan, ville libre, est le refuge de tous les mécontents, et les mécontents sont nombreux en un temps où le cardinal de Richelieu s'efforce de ramener à tout prix l'ordre dans le Royaume de France. C'est ainsi que le duc de Bouillon est amené à donner l'hospitalité à un prince du sang, Louis de Bourbon, comte de Soissons, puis se laisse entraîner dans un complot qui a pour objet le renvoi du Cardinal, avec l'aide des Espagnols. Dès l'ouverture des hostilités, l'armée royale est battue par l'armée du prince à la Marfée, mais le comte de Soissons meurt pendant le combat, et l'affaire tourne court. On négocie. Le roi pardonne, ou feint de pardonner, et le duc de Bouillon est nommé commandant des armées du roi en Italie, à Casal.

Simple trêve, en réalité. Peu après, le duc de Bouillon est

arrêté, accusé de trahison et tout près de subir le même sort que ses complices Cinq-Mars et De Thou.

C'est alors que, pour sauver son mari, Éléonore, par l'entremise de sa belle-sœur Charlotte de Bouillon, fait savoir au Cardinal qu'elle est disposée à céder au Roi la Principauté de Sedan ; s'il refuse, elle livrera immédiatement Sedan aux Espagnols. Le Cardinal saisit cette occasion d'incorporer au Royaume un poste de frontière aussi important ; il exige du Duc une déclaration formelle d'abandon, laisse entendre qu'il envisagera une compensation, et le Duc recouvre sa liberté.

Surviennent, à peu de là, la mort de Richelieu, puis celle de Louis XIII. Le duc et la duchesse de Bouillon se reprennent à espérer la restitution de leur Principauté et représentent à la régente Anne d'Autriche qu'ils n'ont cédé que sous la contrainte. Anne d'Autriche, docile aux conseils de Mazarin, se montre inflexible. Il ne reste plus aux dépossédés que l'attente d'un dédommagement, dont les conditions n'ont jamais été précisées.

Colonel JOSSE : « *Jean de La Fontaine avait-il une sœur ?* ». On sait que Françoise Pidoux, épouse de Charles de La Fontaine, mère de Jean, avait eu, d'un premier mariage, une fille, Anne de Jouy, devenue Madame de Villemontée. Mais eut-elle, de son second mari, une autre fille ? Les plus éminents historiens du Fabuliste ont renoncé à répondre à cette question.

Paul Mesnard, généralement considéré comme l'auteur le plus renseigné au sujet de l'écrivain, examine une lettre inédite signée « De La Fontaine », que lui a montrée le vicomte Héricart de Thury :

« Ma chère sœur, j'arriverai à Château-Thierry jeudi au soir. Je pars par le coche de Joinville^o; la voiture répond bien peu à l'élégance de mon papier. Il me conduira à La Ferté et, de là, je prendrai des chevaux. Mon voyage ne sera pas long. Les premiers jours du mois prochain, je compte être à Livry où l'on m'attend. Je vous annonce une nouvelle affreuse^o: Mademoiselle Regnaud est ma compagne de voyage^o; elle espère loger chez vous, en passant, jusqu'à la fin de ses affaires^o; tel est son projet. Ainsi, si vous ne pouvez me donner un lit, faites-moi le plaisir d'en demander un à M. Thierron de ma part. Je compte être quelques jours à Neuilly^o: aussi je serai très peu incommode.

M. le duc de Bouillon m'a promis que je trouverais à Château-Thierry des ordres pour le bois. Dieu le veuille ! En tout cas, voici l'été, et nous avons le temps de les attendre. M. Desfossés m'a juré qu'on ne faisait pas plus diligence pour lui que pour vous. Mon papier vous paraîtra fou^o; je vous écris de chez Mme de Montboissier, où je n'en trouve pas d'autre. Mes respects à ma chère mère. Voici la quittance de Delabarre. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis

DE LA FONTAINE

Ce mardi au soir

».

Paul Mesnard, considérant tous les détails de la lettre, du papier orné de fleurs et d'une figurine, jusqu'aux noms de lieux et de personnes évoqués, après une longue analyse, reste persuadé que l'auteur n'en est pas le fabuliste, mais son petit-fils Charles-Louis, et qu'elle aurait été écrite aux environs de 1740. Toutefois, honnêtement, il admet qu'il peut se tromper et que, seule, la découverte d'un acte inédit pourrait le contredire.

Or cet acte, M. Josse l'a trouvé à Neuilly-Saint-Front : « *Le vingt-sixième jour du mois de septembre mil six cent quatre-vingt et dix est décédée en la communion des fidèles après avoir reçu les sacrements Marguerite de La Fontaine, âgée de soixante et douze ans environ, et le lendemain enterrée, présent Pierre Dulong et Nicolas Aubin. Signé : Dombras* ».

A son tour, le colonel Josse examine la soi-disant lettre de Jean en fonction des renseignements donnés par l'acte de Neuilly-Saint-Front. Point par point, nom par nom, date par date, fait par fait, il argumente (il faut lire le texte entier de la communication) et conclut : « Il est impossible d'affirmer que Jean n'eut pas de sœur consanguine. Le contraire est presque une certitude ». Pour acquérir cette certitude, il serait nécessaire d'examiner, avec les moyens modernes d'investigation, la lettre en question.

Qui de nous pourra entrer en contact, à ce sujet, avec la famille Héricart de Thury ?

Séance du 25 Mars :

Mme DYKE : « *Journal d'un marchand de bonnets* ». Octobre 1870... La France saigne de toutes parts. L'Empire n'est plus ; la capitulation de Sedan, le 2 septembre, a fait effondrer la confiance au souffle de la défaite. Le Gouvernement de la Défense Nationale, proclamé le 4 septembre dans un enthousiasme basé sur de folles illusions, n'a pas réussi à endiguer le flot des troupes ennemies malgré la vaillance de nos soldats et d'héroïques sacrifices.

Les hommes du Prince Royal de Prusse, les manœuvres du Prince Royal de Saxe, toute cette Allemagne victorieuse et tenace dominée par la haute silhouette bottée du Roi Guillaume, déferlent dans nos régions blessées à mort. Le siège de Paris a commencé le 19 septembre. Hélas ! que d'affreuses surprises réserve ce siège, et que penser de nos Castelthéodoriciens qui ont cru mettre à l'abri des obus meurtriers leurs femmes et leurs enfants derrière les fortifications de la capitale ?

C'est le cas d'Eugène François Blanchet, ex-typographe, présentement marchand de bonnets rue Neuve (actuelle rue Drugeon Lecart). Pendant un mois, à dater du 17 octobre, le pauvre homme tiendra le journal de son existence tourmentée dans un Château-Thierry bouleversé par l'occupation étrangère. Il dédie en pensée cette prose humble et touchante à sa jeune femme Zoé actuellement à Paris avec leur petite fille Jeanne, et dont il est sans nouvelles.

Le journal commence en nous montrant les soldats français du 15^e de ligne parqués dans l'église Saint-Crépin et chez les Frères de la rue de la Madeleine. Les mobiles sont enfermés dans les cellules de la Prison, avenue de Soissons. Les habitants de la ville s'apitoient sur le sort des pauvres vaincus. Ils vont se ravitailler en viande à la Mairie et font la cuisine pour les affamés. Blanchet réussit à faire évader un sous-officier. Les prisonniers bientôt quittent la ville, les mobiles particulièrement mal vus des Prussiens qui leur donnent des coups de plat de sabre pour les faire avancer. On leur jette du pain, du tabac, des cigares, de l'argent.

Le 18 octobre, arrivent les officiers qui n'ont pas voulu signer la Capitulation de Soissons. A la vue des brutalités allemandes, les commerçants affolés ferment leurs boutiques.

Le 20 octobre, passent à la gare 750 prisonniers venant d'Orléans. Tout le monde s'empresse de leur porter pain et viande.

Et chaque jour, Blanchet relatara ces passages de prisonniers, de blessés brûlant de fièvre. On enfouit dans la plaine d'Étampes du bétail : 250 bœufs atteints du typhus ; 293 à Nogentel, des moutons en quantité !... Les convois de blessés croisent à la gare les pièces de canon et les wagons à bestiaux dont les bêtes meurent de soif. Au nom du Roi de Prusse, on choisit deux notables pour faire le trajet de Nogent à Châlons sur les machines qui ont tendance à dérailler, afin de répondre des accidents possibles.

Cependant, à la messe dominicale, l'archiprêtre, M. Husson, s'indigne de voir devant lui si peu de paroissiens du cru. Beaucoup de soldats d'occupation sont dans l'église, et l'officiant constate « en s'emportant un peu, que les Prussiens sont plus pieux que nous ».

Il va falloir maintenant supporter l'occupant. Sous la menace du sabre, notre pauvre marchand, comme ses concitoyens terrorisés, se lève à l'aube, prépare un café au Prussien détesté, lui remet son précieux sucre, ses introuvables pommes de terre !

Le jeudi 27 octobre, Blanchet note : « ...vers dix heures, est passé ici un ballon qui file sur la Commune de Blesmes, vers Condé et, de là, je ne sais où ». (Il s'agirait du 18^e ballon-poste : le Vauban).

Les pages suivantes du journal mentionnent le retour des habitants de Château-Thierry, et surtout de leurs femmes.

La capitulation de Metz amène un flot de Prussiens se dirigeant vers Paris.

Nous avons ensuite quelques pittoresques descriptions des marchés de l'époque où les bonnets et les capelines trouvent acquéreurs malgré la dureté des temps.

Enfin nous assistons aux émouvantes obsèques d'un jeune soldat parisien blessé au Bourget et décédé à Châteat-Thierry des suites de cette blessure. Il est porté sur les épaules de

quatre soldats prussiens ; une quarantaine d'hommes en armes, tambour en tête, l'escortent. Deux mille Castelthéodoriciens assistent à l'enterrement, et Monsieur de Gerbois, maire de la Ville, prononce d'émouvantes paroles.

Enfin Blanchet, par l'intermédiaire d'un soldat porteur d'un permis de rentrer à Paris, peut faire parvenir un message à sa femme, et son journal se termine bientôt sur une tendre pensée pour celles dont l'image domine sa vie.

M. BEAUJEAN : « *Prisons et prisonniers* ». (2^e partie). C'est en 1841 qu'un ministre de l'Intérieur reconnut la nécessité de secourir certains libérés. C'est seulement le 1-2-1946, 105 ans après, que ces excellentes intentions furent codifiées avec précision par P.H. Teitgen.

Désormais, dans chaque arrondissement, auprès du Tribunal Correctionnel, sera institué un Comité d'Aide aux Libérés. Celui de Château-Thierry est installé par le président Souty, aujourd'hui Conseiller à la Cour d'Orléans. M. Beaujean se croit autorisé à en entretenir ses collègues parce que ce Comité fut intimement lié à la vie de la Maison d'Arrêt, parce que, aujourd'hui disparu, il appartient déjà au passé.

Les représentants du corps des Assistantes sociales, de la Croix-Rouge, du Secours Catholique, le Pasteur, le Directeur du service de la Main-d'Œuvre, plusieurs personnalités connues pour leur dévouement aux œuvres d'Entr'aide se réunissaient régulièrement autour du Président dans la salle des délibérations du Palais de Justice, et l'on causait...

Il s'agissait de préparer la sortie de détenus qui, souvent, n'avaient pas commis de bien graves délits, de vagabonds incorrigibles et un peu paresseux, parfois de libérés conditionnels à surveiller et à aider au mieux.

On arrivait à connaître — approximativement — les besoins des assistés par les rapports des Visiteuses et Assistantes Sociales et par l'observation directe lorsque les prévenus comparaissaient devant le Tribunal Correctionnel. Œuvre extrêmement délicate qui nécessitait quelque argent obtenu à grand'peine, de nombreuses bonnes volontés, même la collaboration des gendarmes.

En 1951, la tâche du Comité s'alourdit singulièrement. Car la Maison d'Arrêt, à partir de cette date, ne renferma pas seulement les « petites peines », mais aussi de « longues peines » envoyées ici parce que le régime des Centrales ne convenait pas à leur état d'extrême nervosité. A Château-Thierry, on les garde, bien sûr, mais aussi on les observe, on les soigne si possible ; sinon on les envoie à l'asile psychiatrique. Parfois, on les libère définitivement ou conditionnellement. Mais ces libérés ne sont pas alors de tout repos !

Malgré les difficultés de la tâche, le Comité de Château-Thierry avait, paraît-il, dans les sphères officielles, la réputation

d'un « Comité-Pilote ».

En plein essor, en janvier 1953, le Comité est supprimé, comme tous les Comités d'arrondissement. Seul, fonctionne, par département, un Comité unique. Mais, dans l'Aisne, Laon est si éloigné de Château-Thierry ! Heureusement qu'en dépit du nouveau règlement, un arrangement amiable est conclu, et notre Comité continue à fonctionner comme par le passé.

En été 1958, le Tribunal lui-même est supprimé, transféré à Soissons comme Tribunal de Grande Instance ; la Maison d'Arrêt d'Arrondissement est désormais celle de Soissons. Celle de Château-Thierry est uniquement « Centre d'Observation » (dont nous reparlerons), et le service général est assuré par des détenus venus de la Région parisienne. Le Comité départemental lui-même s'étirole, se meurt. Il commence seulement à renaître de ses cendres.

M. CHALOIN : « *Une Assemblée générale de l'Arquebuse en 1717* ». Une gravure ancienne, pièce rare chargée d'une multitude de personnages (940 !) a été offerte à la Société par le regretté docteur René Poisson.

Après l'avoir présentée, détaillée, M. le Président fait un bref historique de la Compagnie des Arquebusiers, de ses démêlés épiques avec les Archers, de ses costumes, fêtes, défilés, concours, cérémonies religieuses, la dernière manifestation datant de 1893. Braves gens qui, s'amusant plutôt pacifiquement, pouvaient être appelés à assurer l'ordre intérieur, intimement heureux de défiler martialement, arme sur l'épaule, devant leurs épouses admiratives.

Puis il présente et commente une lithographie de l'Hôtel de l'Arquebuse (actuel siège de la Petite A) en 1830, avec ses deux tourelles actuellement disparues.

Il rappelle l'histoire des « Fusiliers » dont la Société, créée en 1719, dissoute en 1792, eut une vie très active, purement pacifique malgré son nom belliqueux.

L'actuelle héritière de ces martiaux (en apparence) groupements paraît être la Société des joyeux « boulistes » qui réunit en elle l'amusante faconde des amateurs de pétanque et la grasse liesse des gars du Nord, assorties de la finesse malicieuse des Champenois du cru.

2 et 3 Avril : Exposition de Jaulgonne : La Maison.

La Maison des hommes dans le temps et dans l'espace : tel était pour 1961 le thème de la 4^e exposition annuellement organisée par le Syndicat d'initiative « Les Amis de Jaulgonne ».

Grâce à un harmonieux assemblage de photos, de dessins et de maquettes, les visiteurs ont pu suivre sur le vif l'évolution du problème de l'habitation depuis la caverne préhistorique jusqu'au gratte-ciel, sans oublier le hideux bidonville, et les

solutions fort diverses que l'adaptation au milieu physique ou social a suggérées.

Répartis entre les grandes régions du monde (Europe, Afrique, Asie, Amérique, Océanie, régions polaires), les documents présentés ont ainsi donné l'occasion d'un véritable tour du monde, riche d'enseignements et d'émotions, car nul aspect de l'existence humaine n'est plus chargé de sens que l'habitation et ne projette une lumière plus vive sur les habitudes et les tendances de ses occupants.

Séance du 29 Avril :

Mme MATHIEU : « *Controverses sur la prise de Château-Thierry en 1652* ».

L'abbé Poquet, reproduisant en tous points l'abbé Hébert, a placé la prise et le pillage de Château-Thierry par les Lorrains à la mi-mai 1652. M. Deraine s'est inspiré de ces auteurs tout en précisant que les bandits ont fait mourir un marguillier de Saint-Crépin qui ne voulait pas leur livrer le trésor de la ville, et détruit le hameau de la Villette. En quittant la ville, Charles IV se serait rendu à Crouy-sur-Ourcq et La Ferté-Milon. M. Poinsignon refuse cette date dans son « Histoire de la Champagne et de la Brie », assurant que le Duc avait suivi la vallée de l'Aisne, mais n'en propose pas d'autre.

Examinons les faits.

Au début d'avril, les troupes des princes révoltés étant bloquées devant Etampes, le duc d'Orléans appelle à leur secours le duc de Lorraine, son beau-frère, condottiere, le plus souvent au service de l'Espagne, car c'est maintenant un duc sans duché. Tout en ne cessant de parlementer tour à tour avec les Espagnols, les Princes et Mazarin, Charles IV pénètre en France : le 24 avril, il est à Bourbonne, le 8 mai, à Châlons. Mais le 9, Épernay rompt les ponts sur la Marne, et le Duc décide de suivre la Vesle ; le 14, il couche à Prunay, le 18, à Jonchery, le 21, il est à Fismes, se dirigeant vers La Ferté-Milon. Pour subsister, ses troupes pillent à quinze lieues à la ronde, car elles traînent à leur suite un grand nombre de valets, de femmes et d'enfants et rien de plus vraisemblable qu'une expédition à Château-Thierry à cette époque. Le 2 juin, le Duc est à Paris où on l'accueille comme un libérateur ; mais, de Saint-Germain, la Reine-Régente achète son départ à prix d'or et lui fait assigner des étapes par la Brie : toute la Province s'arme pour se défendre. Le 19 juin, le Duc couche à Brie où l'on échange des otages ; son armée, attaquée une première fois près de Jouy-le-Châtel, puis à une lieue de Coulommiers, l'est enfin « à deux heures d'Épernay » (sans précision de lieu) par les gens de Château-Thierry, d'Épernay et de Fismes. Les Lorrains sont décimés et n'ont vraisemblablement pas eu le loisir de piller Château-Thierry. Comme toujours, Charles IV s'est prudemment écarté, campe à Vertus et reprend le chemin de l'Est.

Rappelé par les Espagnols, bientôt le Duc est de retour en France. Le 8 juillet, il est à Concevreux, son avant-garde à Bazoches ; son armée traverse la Vesle à Fismes : les « voleries » recommencent et là encore il y a place pour un raid à Château-Thierry. Revenant en arrière, la jonction se fait avec les Espagnols, mais, quelques jours plus tard, ils sont tous de retour : les « pilleries » reprennent. Le peuple est dans la plus profonde misère. Un instant pourtant la contrée respire, car les voici repartis vers Reims, et c'est par Condé-sur-Marne, Montmirail et Sézanne qu'ils vont chercher, fin août, à rejoindre Condé au sud de Paris. Mais en octobre, ayant contourné la Capitale, les voici de retour entre Soissons, Château-Thierry et Fismes : Cramailles est incendié ; le Duc couche à Oulchy...

Comme vous le voyez, il est difficile de conclure ; l'acte de décès de M. de Barny pouvait nous éclairer : nous ne l'avons trouvé ni aux archives de Laon, ni à Château-Thierry.

M. BEAUJEAN : « *Prisons et prisonniers* ». (3^e partie). M. Beaujean entretient ses collègues de l'actuel « Centre d'Observation » qu'il connaît bien pour y avoir apporté, durant plusieurs années, sa collaboration bénévole à l'œuvre conçue par le ministre Duchâtel en 1841, codifiée en 1946 par P.H. Teitgen : tenter de ramener à une vie normale les individus apparemment les plus rétifs à la discipline sociale.

D'abord, leur rendre ces petits services qui apportent un peu de lumière dans les étroites cellules : renouer avec l'épouse, les enfants, la famille, les liens brusquement rompus ; trouver — avec d'infinies précautions — des correspondants ou mieux, des correspondantes dont les lettres peupleront leur solitude, etc... Puis, essayer de les mieux connaître. Qui sont-ils ? Anciens Collaborateurs, ex-paras d'Indo-Chine déchaînés, auteurs de crimes — passionnels le plus souvent —, de délits parfois mineurs, mais répétés, d'escroqueries, abus de confiance, proxénétisme, inversion.

Comment sont-ils tombés si bas ? De graves accidents les ont parfois privés de leur entier libre-arbitre ; des parents ivrognes et paresseux ont négligé leur éducation, ou bien, trop faibles, ont fait d'eux de sinistres « blousons noirs » ; la Maison de Correction (ancien modèle) a moralement pourri celui-ci ; quelques années dans le maquis ont donné à celui-là, trop jeune, des habitudes néfastes ; il est arrivé aussi, hélas ! que l'Assistance publique ne soit pas parvenue à leur procurer cette affection aussi nécessaire aux enfants que l'air et la lumière, et ils sont devenus des aigris, des révoltés.

Parmi tous ces malchanceux, on a envoyé les plus instables à Château-Thierry où le régime est plus souple que dans les grandes Centrales. Soumis à une stricte discipline, ils sont observés, occupés, distraits, soignés, encouragés, dans une atmosphère d'attente bienveillante. Certains gestes semblent les « humaniser » : projection de films bien choisis, ré-

ception de cartes de vœux naïvement écrites et illustrées par des écoliers. Il leur arrive de répondre de façon touchante : envoi de jouets, de friandises aux pupilles de l'Assistance publique en subsistance à l'hospice de la Charité.

Certes, il est tentant pour un détenu déjà reconnu comme grand nerveux de se faire passer pour un aliéné, car il est admis que, d'un asile, on fait facilement « la belle » ! Comment distinguer le simulateur du véritable malade ? Problème souvent difficile à résoudre, même pour le spécialiste. Il faut, les uns et les autres, jouer serré, et c'est parfois dangereux. Il convient de rendre hommage au personnel de surveillance qui doit faire preuve de perspicacité, de fermeté, de courage physique même.

Un moment angoissant, c'est le jour de la libération — définitive ou conditionnelle. Le libéré saura-t-il s'adapter à la vie normale, comme l'espèrent ceux qui lui ont fait confiance ? Pour les uns, recueillis par leur famille, peu de difficultés. Pour d'autres, on frôle la catastrophe. Mais alors la Pénitencière a terminé sa tâche. C'est aux membres du Comité Post-pénal qui ont accepté de prendre en charge le libéré qu'il appartient de le guider, de l'aider à reprendre pied moralement, matériellement, et les difficultés sont parfois insurmontables.

On estime à 40 % la proportion de ceux qui se reclassent de façon satisfaisante. Toute une correspondance fait foi des réussites, parfois d'une certaine reconnaissance envers ceux qui les ont aidés, lettres précieuses qui compensent la désinvolté indifférence de la Place Vendôme.

Cette causerie, illustrée de nombreux et caractéristiques portraits, dont celui du tristement célèbre Gabriel Socley, montre aux auditeurs qui l'ignoraient l'extrême importance sociale du Centre d'Observation de Château-Thierry. Par surcroît, elle montre sur le vif dans quels insondables abîmes peut sombrer l'âme humaine et, par contre, comment d'une étincelle jaillie spontanément ou au contact d'une présence sympathique, d'un monstre peut renaître un homme.

Mai 1961 : Exposition de peinture.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry et l'École du Val de Marne ont organisé une très riche exposition de peinture dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville. Dans ce cadre magnifique, une trentaine de peintres amateurs du sud de l'Aisne présentaient plus de cent toiles, aquarelles et dessins.

Maître Chaloin, qui présidait cette dix-huitième exposition, remercia Monsieur Dupont pour son inlassable activité au service de l'art régional et constata avec plaisir que la Vallée de la Marne, berceau de tant d'artistes célèbres, continuait à inspirer de nouveaux talents.

Et « les Moissonneurs » de Léon Lhermite, qui contemplaient cette exposition du haut de leur toile, avaient comme un sou-

rire, un léger sourire approbateur.

C'était en Mai 1961, et déjà se prépare la prochaine, la dix-neuvième exposition.

Séance du 25 Mai :

M. le Recteur HARDY : « *Le roman de Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et d'Éléonore de Bergh* ». (fin).

Au lendemain de la mort de Richelieu et de Louis XIII, le duc et la duchesse de Bouillon essaient en vain d'obtenir de la régente Anne d'Autriche la restitution de leur principauté de Sedan, et les compensations qui leur avaient été promises sont de plus en plus incertaines.

Ils décident alors de rompre avec le pouvoir royal et passent en Italie pour y intriguer à leur aise, ce dont Mazarin se montre fort inquiet. Puis, dès que la Fronde s'annonce, ils rentrent en France et prennent ouvertement parti contre la Cour. Le duc, il est vrai, ne joue dans l'affaire qu'un rôle effacé, mais la duchesse, aux côtés de la duchesse de Longueville, se jette fougueusement dans la mêlée, et finit par gagner à sa cause son beau-frère Turenne.

Après bien des traverses, c'est Mazarin qui l'emporte. Turenne, que l'armée d'Allemagne refuse de suivre, est obligé de se réfugier en Hollande ; le Parlement, pris de peur, fait la paix avec la Cour ; le coadjuteur de Retz se sépare de ses anciens alliés, et les princes qui avaient pris la tête de l'insurrection, Condé, Conti, Longueville, sont emprisonnés au donjon de Vincennes. La duchesse de Bouillon, menacée elle-même d'arrestation et, pour comble, sur le point de mettre au monde un nouvel enfant, mène une vie errante jusqu'au jour où l'on s'empare de sa personne pour l'enfermer à la Bastille, cependant que son mari, qui s'est transporté à Bordeaux, tente sans succès de maintenir la région dans le parti de la Fronde. En juillet 1652, la Fronde en est à ses derniers soubresauts.

Mazarin, désormais assuré de son pouvoir, se montre beau joueur. Le duc de Bouillon reçoit la compensation depuis si longtemps attendue et spécialement le duché de Château-Thierry. Mais il ne devait guère marquer son passage dans notre histoire régionale : en cette même année 1652, le 9 août, à l'âge de 47 ans, il mourait d'une fièvre pourpre, et on l'enterra à Évreux.

Quant à la duchesse, si profondément affligée qu'elle fût par son veuvage, elle restait farouchement attachée aux intérêts de sa famille, luttait pour augmenter ses privilèges et s'évertuait à marier ses enfants dans les conditions les plus avantageuses. Dans son nouveau domaine, où elle ne faisait d'ailleurs que de brefs séjours, elle prenait une attitude nettement autoritaire, et, par exemple décidait de déposséder les Augustines de l'Hôtel-Dieu de la totalité de leurs revenus au profit des Frères de

Saint-Jean-de-Dieu, à qui elle avait confié l'Hôpital de la Charité.

Mais, depuis la mort de son mari, elle était d'une santé chancelante. Elle mourut le 14 juillet 1657, à l'âge de 42 ans, et fut enterrée comme le duc à Évreux, dans l'église de Saint-Taurin.

Dans les mémoires du temps, la fin de ces deux existences particulièrement romanesques tient une place de choix, et non point tant à cause des événements tumultueux dont elles évoquaient le souvenir que pour le rare exemple de dévouement mutuel et de fidélité qu'elles avaient donné.

M. BOURGEOIS : « *La lecture publique dans la région de Château-Thierry* ». (1^{re} partie).

M. Bourgeois effectue une enquête dans les communes rurales autour de Château-Thierry afin de déterminer l'attrait qu'exerce la lecture — ou mieux, le livre de la bibliothèque publique — sur la population. Les ennemis de la lecture sont nombreux de nos jours, et la possibilité d'avoir concert ou spectacle à domicile n'est pas le moins important. Ajoutons-y la misère des petites bibliothèques qu'aucun crédit communal n'approvisionne ni n'entretient. L'époque, enfin, semble tourner ses yeux ailleurs. C'est une raison suffisante pour signaler l'effort des communes de Nogentel — avec son cercle de lectures commentées —, de Monneaux (bourg d'Essômes) dont le chiffre des prêts est remarquable, d'Épaux, de Monthiers... Les responsables entretiennent dans ces centres des foyers de véritable culture. Qu'on ne leur ménage pas les compliments, non plus qu'à la bibliothèque circulante de l'Aisne sans laquelle nos villages ne recevraient jamais les ouvrages des écrivains d'aujourd'hui.

10 Juin :

ÉPAUX-BEZU : « 8^e exposition des « Amis des Arts » : *Jeux et jouets d'hier et de toujours* ». L'exposition se tint, comme les précédentes, dans le parc du château d'Épaux-Bézu.

La visite d'inauguration fut commentée par Madame Rabecq, conservateur du Musée pédagogique de Paris, et M. Bourgeois, instituteur, qui donnèrent aux assistants toutes les précisions qu'exige un tel ensemble de recherche et de présentation de documents.

Tant sur panneaux que sous vitrines, par le dessin et l'objet, les jouets et les jeux d'hier ressuscitèrent du fond des âges. Ils étaient émouvants ces jouets articulés prêtés par le Musée des Arts et Traditions populaires, ces jeux de l'oie distraits du fonds du Musée pédagogique, ces poupées de porcelaine du XVI^e siècle venues des Arts décoratifs. Et ces jeux de grâces, bilboquets, soldats de plomb, toupies... Et cette charmille du fond de la salle, où des « vacanciers » ont laissé pour quelques minutes les jeux de leur matinée ensoleillée : croquet, quilles, tonneau, boules, et l'escarpolette... Mais où sont les neiges d'antan ?

Séance du 1^{er} Juillet :

M. BERA : « *A propos d'un autographe de Jean de La Fontaine* ». M. Béra analyse un document entièrement écrit de la main de Jean de La Fontaine, autographe très rare car il comporte une vingtaine de lignes.

M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, membre de notre Société, avait signalé sa présence en Angleterre dès 1924.

Le 18 janvier 1655, « Charles de La Fontaine, maistre particulier ancien des eaux et forêts du duché de Chasteau-Thierry, était appelé à donner une attestation en même temps que d'autres officiers, dont Jean de La Fontaine, maistre triennial ». Il s'agissait de reconnaître que M. de Lambermont, écuyer, avait fourni 250 cordes de bois pour le chauffage des années 1651 et 1652 en l'acquit de Nicolas Penet, adjudicataire de 28 arpents et demi « fustage pris en la forêt de Vassi ».

L'attestation porte les signatures de C. de La Fontaine, J. de La Fontaine, de La Haye (escuyer prévost), Petit (contrôleur) et Taillefer (greffier). La signature de Jean de La Fontaine est suivie de trois S barrés. Estimé 2.250 frs en 1924, cet autographe fut adjugé 192.000 A.F. en 1961 et acquis pour le compte de notre Musée. Il sera désormais exposé dans la maison natale de son auteur.

Mme DYKE : « *Corot et Château-Thierry* ». En avril 1963, la ville de Château-Thierry pourra fêter le centenaire d'un séjour du grand peintre entre ses murs. On évoquera ses lentes promenades sur les remparts et les souvenirs impérissables qu'il en a laissés.

Les origines de Jean-Baptiste Camille Corot sont connues. Il est né à Paris le 16 juillet 1796. Sa mère tenait un magasin de modes rue du Bac, face au pont Royal. De cette mère adroite et charmante, maniant sans cesse des étoffes soyeuses dont le jeu des teintes varie suivant les saisons, Corot héritera sans doute ce goût exquis du coloris qui dominera son œuvre.

Malgré la volonté de son père qui le place chez des amis d'artistes, il persiste dans son espoir de se livrer à la peinture. Il lui faudra attendre 8 ans pour réaliser son rêve. Il abandonne alors le magasin de modes qui fait la richesse et la notoriété flatteuse dont jouissent ses parents. Une modique pension paternelle lui permet de voyager, admirer et peindre d'admirables paysages en France, puis en Italie où il créera ses chefs-d'œuvre.

En 1833, il s'arrête à Soissons, chez Monsieur Henry, fabricant d'étoffes, dont il peint la manufacture.

Cependant, il atteint la quarantaine, et est enfin apprécié des connaisseurs. Théophile Gautier, devenu son ami, attire l'attention sur lui par un poème consacré à la toile : « *Le Soir* ».

Toujours modeste, il reste filialement soumis à son père dont

les subsides pourtant mesurés lui permettent de mener une existence exempte de soucis matériels.

Est-il dans sa vie un grand amour ? Plutôt des enthousiasmes d'artiste, à fleur de peau, un attachement sentimental ; mais la passion de la peinture domine sa vie d'homme.

A cinquante ans seulement, décoré de la Légion d'Honneur au grand ébahissement de son père, il commence vraiment à être connu du grand public.

En 1856, il fait un premier séjour dans notre région chez Monsieur Hébert, ancien marchand de châles rue du Bac, retiré à Essômes, et peint la belle église du XIII^e siècle que nous connaissons. Mais il n'y reste pas longtemps : Paris l'appelle. L'Opéra, sa belle scène aux décors parfois prestigieux, son corps de ballet à la renommée mondiale l'inspirent ; il travaille sans relâche.

Ce n'est qu'en 1863, au seuil de ses soixante-sept ans, qu'il vient dans notre ville, un 18 avril. On doit célébrer ce jour-là le mariage de Mademoiselle Boujot-Vol, nièce de Madame Salleron-Charpentier (au 76 de la Grande Rue), avec son propre neveu, Jules Chamouillet. Avant la cérémonie, l'artiste flâne comme à l'accoutumée et découvre le chemin de ronde du château. Dès le lendemain, il s'y installera pour peindre sa célèbre toile actuellement en Amérique, malheureusement pour nous.

Touché de la façon dont il a été reçu chez Madame Salleron-Charpentier, fille et épouse d'avoué, il reviendra plusieurs fois chez elle, parcourra les environs, plantera son chevalet devant tous les coins pittoresques. Le moulin de Mocsouris, aux Evaux, dans son cadre de verdure, le séduit particulièrement. Il en fait une étude dont il offrira plus tard une réplique à la menuisère, Madame Lefranc, parente de Monsieur Pierre Lamarre, l'actuel maire de Crézancy. Les arbres du ru des Evaux l'inspirent plusieurs fois. Il laissera maints tableaux et vues d'ensemble de notre Ville, pris le plus souvent des bords de la Marne.

Il fait la connaissance du jeune Léon Lhermitte qu'il patronera, et se lie avec le peintre castelthéodoricien Émile Crespelle et avec Gustave Dupré, de la Borde. Il s'arrête au Château-Frileux, au Ru Fondu, à la Vignotte, sur le petit pont de la Fausse-Marne. Il part à Luzancy chez son ami d'enfance, le peintre Remy. Il avait déjà peint, l'année précédente, sa fameuse « Étude à Méry ». La douceur et le charme de nos sites l'ont vraiment séduit.

Grâce ainsi à sa bonne hôtesse (dont les derniers représentants sont Monsieur Amadiou propriétaire du 76 de la Grande Rue, et Madame Madeleine Amadiou qui nous a conté ses souvenirs), Corot immortalisa nos lieux.

Madame Dyke présente une lettre autographe de Corot. Le peintre, toujours indulgent et bon pour les jeunes, aidait

les débutants et parfois leur prêtait... sa signature...

Nous savons qu'il mourut à Paris, à 79 ans, en 1875. Les dernières paroles qu'il prononça dans une sorte d'extase furent : « Comme c'est beau ! Je n'ai jamais vu d'aussi admirables paysages ! ». Pensait-il à notre vallée de la Marne ?

Séance du 30 Septembre :

M. LORION : « *Les Préfets de l'Aisne sous le Consulat et l'Empire* ». De 1800 à 1814, notre département eut à sa tête quatre préfets successifs choisis, comme tous les préfets de Napoléon, en raison de leurs capacités, de leur modération et de leurs qualités d'administrateurs.

Le premier, Luc Jacques Dauchy, fruste campagnard du Beauvaisis devenu maître de poste, puis Constituant, membre du Conseil des 500, avait acquis une compétence certaine en matière financière. Il lui fallut, dans l'Aisne, réorganiser l'administration et calmer les passions exaspérées par dix années d'événements extraordinaires : une ère nouvelle commençait, selon la volonté du Premier Consul et le souhait général populaire. Dauchy s'y employa avec une volonté tenace tempérée par une cordialité qui charmait ses interlocuteurs. Il fit notamment dresser une remarquable statistique du département, remarquable par sa précision... et par l'opinion flatteuse qu'il avait de ses concitoyens, nos arrière-grands-pères « laborieux, économes, bons soldats, contribuables exacts ». Il obtint justement de brillantes promotions : conseiller d'État, intendant des provinces vénitiennes ; en 1809, il reçut le titre de Comte ; il fut nommé député dans le Corps législatif pendant les 100 Jours et se retira dignement dans sa province après la chute de Napoléon.

A Dauchy, succéda Belzais-Courmenil qui descendait d'une famille de robe. Ancien procureur du roi à Argentan, il était de cette bourgeoisie qui s'accommoda fort bien de la Révolution, fut élu député du Tiers-État dans l'Orne, devint maire d'Argentan, entra au Conseil des 500, au Corps législatif qu'il présida un moment. Nommé préfet de l'Aisne le 30 fructidor An X, à l'âge de 55 ans, c'était donc un homme d'expérience qui se garda bien de bouleverser l'œuvre de son prédécesseur, s'intéressa cependant plus spécialement aux questions agricoles et hospitalières.

Le plus délicat de sa tâche fut d'appliquer le Concordat dans le département, d'apaiser les querelles confessionnelles. Il y parvint avec beaucoup de doigté et de largeur d'esprit, aidé par l'évêque de Soissons désireux, lui aussi, de ramener le calme dans les âmes. Le préfet prit la défense du clergé à Châteaue-Thierry dans un conflit qui l'opposait à Houdet, le maire ; celui-ci fut destitué.

Belzais-Courmenil mourut en 1804, à la tâche, dit-on, entouré du respect de ses administrés.

Pendant huit mois, la Préfecture resta sans titulaire. Le secrétaire-général, Carlier, assura l'intérim, aidé de ses sous-préfets, administrateurs généralement remarquables, eux aussi. Celui de Château-Thierry, Corvoisier, occupa le poste de 1800 à 1813. Ancien Jacobin, anticlérical, il eut du mal à se plier aux directives nouvelles du Premier Consul. Il y parvint cependant, après quelques heurts avec l'évêque Leblanc de Beau-lieu, surtout au sujet des Augustines que la population désirait voir réinstallées à l'Hôtel-Dieu.

En avril 1805 arrive à Laon un nouveau préfet, Alexandre-Edme Mechin, âgé de 33 ans, mais au passé déjà mouvementé : d'abord Jacobin, puis ami des Girondins, proscrit, rentré après le 9 thermidor, il occupa plusieurs postes importants à Malte, en Italie. Diversement apprécié, on lui reconnaît de l'expérience, de l'esprit, de la probité.

Dans notre département, il donna tous ses soins à la conscription, surveilla les agissements de tous, protégea l'agriculture, le commerce, l'industrie, veilla à la rentrée des impôts, entretint de bons rapports avec ses administrés. Tout cela lui valut le titre de baron en 1809.

Il vint à Château-Thierry calmer les esprits montés une fois encore contre les religieuses de l'Hôpital, mit de l'ordre dans la « dépense », assigna une chambre spéciale pour les futures mamans, organisa l'octroi, ordonna le comblement de la « Mare Prévost » ; une fontaine installée dans le faubourg garde son nom.

Il était devenu et restera un libéral de relations agréables. Il passa au Calvados en 1810, où il trouva une population plus difficile à conduire que celle de l'Aisne. En 1814, il refusa de se rallier aux Bourbons, devint député de l'Aisne en 1817. En 1830, il est de ceux qui portent le duc d'Orléans sur le trône de France à la grande indignation de Chateaubriand. Reconnaissant, le nouveau roi le fait Conseiller d'État.

A Laon, un tout jeune préfet lui a succédé : Louis Malouet, fils de fonctionnaire colonial, lui-même ancien sous-préfet. Il réussit à fournir à l'armée tous les hommes et les chevaux qu'elle lui demande à une époque où cela devient de plus en plus difficile : l'Empire croulait. Et pourtant les exemptions par faveur spéciale étaient nombreuses ! Fidèle à l'Empereur, il resta à son poste en 1814, mais fut déposé par les alliés, sans avoir eu le temps de constituer cette illusoire armée qui devait défendre Paris. En 1830, Louis-Philippe l'appellera à la Cour des Comptes, puis à la Pairie. Notre ville lui doit la transformation du château ducal en un parc municipal.

En somme, ces préfets de l'Aisne furent des administrateurs remarquables, réalistes, dévoués bien sûr aux gouvernements qu'ils représentaient, mais avant tout à la Patrie.

M. le Colonel JOSSE : « *Le général-comte Louis-Antoine PILLE* ». Le général-comte Louis-Antoine Pille étant né à Soissons le 14 juillet 1749 et y étant mort le 7 octobre 1828, le colonel Josse estime que le récit de son existence agitée appartient en propre à la Société historique de Soissons, et il se garde d'aller sur les brisées de ses collègues. Il se contentera d'étudier l'ascendance du personnage, ce qui le ramènera indiscutablement dans notre région.

Toutefois, pour ceux qui ignoreraient qui fut le général, il résume son existence curieuse :

Avant 1789, secrétaire-général de l'Intendance de Bourgogne, c'était un bourgeois nanti. Cependant il s'installa dans la Révolution, organisa à Dijon les volontaires de la Côte d'Or dont il devint le commandant, et entra ainsi dans la vie militaire. Devenu général de brigade, il fut livré aux Autrichiens par Dumouriez comme trop ardent révolutionnaire. Très vite libéré — on se demande pourquoi — on le retrouve près de Robespierre, Commissaire du Mouvement des Armées, à peu de chose près Ministre de la Guerre. Il échappe à la terrible épuration qui suit le 9 Thermidor, est par la suite employé à l'Intérieur, à Marseille, à Lille, où il se montre ouvertement le protecteur des anciens terroristes, est attaché en 1797 à l'armée d'Italie, enfin commande les vingt-deux départements du Midi, avec le grade de général de division, flatteusement apprécié par Bonaparte, malgré qu'il ait été un opposant du 18 Brumaire.

En 1816, Louis XVIII l'admet à la retraite en le créant comte et chevalier de Saint-Louis, bien qu'il soit déjà commandeur de la Légion d'Honneur. A sa mort, sous Charles X, il reçoit l'honneur d'une notice nécrologique en première page du *Moniteur*... Destinée hors série, vraiment !

Mais étudions son ascendance, ce qui est l'objet de cette étude.

Le père du général était Antoine Pille, mari de Hélène-Henriette Despiet de la Salle, fonctionnaire d'un rang honorable dans ce que nous appellerions maintenant « les contributions » à Soissons (ou à Clamecy).

Le grand-père du général était encore un Antoine Pille, époux de Marguerite Moufflard, marchand à Gandelu. Cette Marguerite Moufflard, originaire de la région de Neuilly-Saint-Front, était fille de François Moufflard, époux de Nicole Deschamps, lui-même fils de François Moufflard qui avait épousé, le 10 juillet 1635, Marie Racine, née le 16 avril 1618, tante du poète.

Quant à Antoine Pille, le marchand de Gandelu, il était fils d'Antoine Pille, également marchand, mais à Coincy, époux de Catherine Lassé.

L'abbé de Laroque, qui a publié des lettres inédites de Jean Racine et de Louis Racine, prétend qu'Antoine Pille, le père du général, était le petit-fils de Mme Rivière, sœur du poète, et non

de Marie Racine. Quoi qu'il en soit, le général Pille comptait dans ses aïeux une proche parente de Racine, sœur ou tante.

D'où descend cette famille Pille ? On prétend que les Pille étaient d'origine écossaise, que leur nom fut d'abord Peel, qu'ils venaient d'un compagnon des Stuarts lorsque ceux-ci se réfugièrent en France. Il est plus vraisemblable que l'ancêtre descendait d'un archer écossais venu de la lointaine Calédonie pendant la guerre de Cent ans.

En fait, les archers de la garde du roi étaient souvent d'origine écossaise. En 1513, donc avant la venue des Stuarts, on trouve dans la garde un archer nommé Jean Pille, sieur de Beaumont. Or, en 1782, on trouve à Coincy un Antoine Pille, fils d'Antoine Pille, dit Beaumont, laboureur à Brécy. Avant 1700, résidaient à Veully-la-Poterie des de Beaumont devenus, à Grisoles, Beaumont (sans particule). On en trouve à Fère-en-Tardenois, en 1567, à Beuwardes en 1587, à Coincy en 1661. Descendent-ils des archers écossais ? On trouve encore aujourd'hui à Fère des Lecossois (Lecossais). D'autre part, le prénom d'Antoine est traditionnellement chez tous ces Pille. Il est donc permis de croire que les Pille (y compris le général-comte) alliés aux Racine, tous groupés entre Fère et La Ferté-Milon, sont de la même souche.

En 1650, le prieur de Coincy est attaqué par 1.200 hommes envoyés par l'archiduc d'Autriche Léopold Guillaume. Le prieur, dom Antoine Hugues Bataille, se défend victorieusement, aidé par les familles qui s'étaient réfugiées au couvent. Parmi elles sont des Pille, fermiers du Coq (cette ferme passera aux de Vertus, puis aux Bertin).

En 1672, se marie, à Bézu-Saint-Germain, avec Judith Hudet, Antoine Pille, chirurgien à Coincy, laboureur à Bézu (La Péronnerie). De ce couple descendent de nombreux Pille de Coincy, Brécy, Villeneuve, Beuwardes, Trugny, Verdilly, la plupart petits notables quel que soit le régime.

Quelques-uns ont laissé un souvenir plus marquant : Henri Pille, né à Château-Thierry en 1844, décédé à Paris en 1897, peintre et illustrateur ; Jean Henri Pille, né et décédé à Essômes (1794-1865), ingénieur topographe, puis notaire, conseiller général pendant trente ans ; Oscar Pille (1823-1886), qui avait réuni une belle collection d'art au château de Chézy-sur-Marne ; Louis Pille (1868-1899), architecte, premier Grand Prix de Rome ; Marcel Pille, artiste peintre.

« Par cette communication, conclut le colonel Josse, nous avons voulu montrer une famille champenoise comme il en existe tant d'autres, avec ses gloires, ses bonheurs, ses malheurs, ses ombres et ses tristesses. Nous ne l'avons pas caché : à côté du général-comte Louis-Antoine, parent de Racine, il y a eu tous les plus modestes, les petits, moins glorieux, mais aussi utiles, honorables commerçants, cultivateurs, artisans, ouvriers agricoles... ».

Séance du 26 Octobre :

M. BOURGEOIS : « *La lecture publique au pays de Château-Thierry* ». (2^e partie). M. Bourgeois continue son étude sur la lecture publique en visitant les bibliothèques de Château-Thierry.

Le livre est à l'honneur en cette cité, de récentes expériences de libraires le prouvent bien. Les bibliothèques des établissements de la ville connaissent une clientèle honorable. Citons celles de la S.N.C.F. ; des Coopérateurs de Champagne ; de la Maison des Amitiés franco-américaines. La Ligue féminine d'action catholique réorganise la sienne, « Lectures pour tous », fondée en 1907.

Quant à la bibliothèque municipale de la rue Racine, elle est, bien entendu, le morceau de roi de cet exposé. Le nombre des ouvrages (environ 35.000), la qualité des reliures et des illustrations ; l'extrême rareté de certains volumes, font de cette bibliothèque un établissement bien digne de la ville natale du fabuliste. Deux fois par semaine, les visiteurs sont assez nombreux (7.000 livres sortis en 1960). L'activité du personnel laisse à penser que ce chiffre sera dépassé.

Il est à souhaiter que cet établissement, riche et divers, soit bientôt agencé selon les plus élémentaires principes de bibliothéconomie (éclairage, rayonnages, fichiers, secrétariat...). Château-Thierry possédera alors une bibliothèque telle que la veut le siècle et la commodité.

M. Bourgeois émet, en terminant, le vœu que soient exposés les trésors de la bibliothèque municipale.

M. le Recteur HARDY : « *Histoire de la vigne et du vin en France* ». (1^{re} partie). De très bonne heure, la vigne a occupé dans l'économie de la France une place de choix, et nombreux sont les historiens qui en ont fait l'objet de leurs travaux. Mais aucune étude d'ensemble ne lui avait été consacrée jusqu'ici. Cette lacune a été récemment comblée par un géographe éminent, M. Roger Dion, professeur au Collège de France, à qui l'Académie a décerné en 1960 le Grand Prix Gobert pour son « Histoire de la vigne et du vin en France ».

Il ne peut être question de résumer un ouvrage aussi copieux — plus de 700 pages — et aussi riche de nouveauté. Tout au plus, est-il possible de retenir quelques-unes des idées générales qu'il met en lumière et qui confèrent à l'histoire de la vigne une franche originalité.

C'est à la fin du Moyen-Age que le domaine viticole a connu en France, et d'ailleurs dans toute l'Europe, sa plus grande extension. Il se répartit alors entre trois grandes zones, offrant chacune une forme particulière de viticulture : la zone méditerranéenne, où la vigne représente une culture nettement primordiale, en plein accord avec le milieu naturel ; la zone du Nord, avec des domaines sporadiques et d'étendue fort variable ;

entre les deux, une zone où la viticulture, quoique difficile et coûteuse, est capable de produire des vins de haute qualité.

On voit par là que le climat, tout en constituant un élément d'importance, ne joue pas un rôle nettement déterminant dans la géographie viticole. Quant à la nature du sol, elle n'exerce ici aucune influence vraiment décisive et directe : la vigne s'accommode de n'importe quel terrain, pourvu que l'eau n'y stagne pas. Si certaines formations géologiques telles que le calcaire grossier semblent avoir ses préférences, ce n'est pas du tout parce qu'elles lui conviennent mieux que d'autres, c'est seulement parce qu'elles ne se prêtent pas à la culture du blé. On peut dire que, d'une façon générale, la vigne occupe les sols dont le blé ne veut pas.

En fin de compte, la localisation du vignoble, fort différente en cela de la plupart des autres cultures, est pour une large part indépendante du milieu physique dans nos pays tempérés et reflète avant tout des préoccupations morales ou sociales.

C'est ainsi qu'à l'origine, le vignoble, au lieu de rechercher la pleine campagne, s'établit dans le voisinage des grands centres, parce que ceux qui le créent — évêques, monastères, rois et seigneurs — tiennent à en contrôler personnellement l'exploitation.

Au sortir du Pré-Moyen-Age, le mouvement communal du XI^e siècle ne fait que confirmer ce caractère suburbain du vignoble. Car beaucoup de villes comptent sur le commerce du vin pour augmenter leurs ressources et du même coup donner plus de force à leur élan d'autonomie.

Ce commerce du vin, qui a pour principal champ d'expansion les pays du Nord, Flandre et Hainaut notamment, c'est surtout par les vignobles du bassin de la Seine et du bassin du Rhin qu'il est d'abord alimenté. Mais vers le XII^e siècle, les vins du Midi prennent une offensive qui finit par tourner à leur avantage, en partie grâce aux navigateurs hollandais qui réduisent le coût du transport en prenant du vin dans les ports atlantiques comme fret de retour.

Vers le même temps, se livre une autre « Bataille du vin », celle qui met aux prises les grands crus et les petits vins. Le menu peuple des villes, de plus en plus dense, s'est accoutumé à boire du vin, mais il se montre plus difficile sur la qualité et tient en échec tous les efforts tentés pour enrayer cette démocratisation du vin.

Pour toutes ces raisons, dès la fin du XVIII^e siècle, la viticulture de qualité perd de jour en jour du terrain aux abords de Paris et dans l'ensemble de la zone extraméditerranéenne. Puis, au XIX^e siècle, d'autres événements (en particulier traités de commerce du Second Empire et transports par voie ferrée) lui porteront un nouveau coup et contribueront à décourager nombre de grands viticulteurs qui, en vertu d'une tradition

héritée de l'Antiquité latine, cherchaient en elle une satisfaction morale plus encore qu'une source de profit.

« *Prix L'ESPAGNOL de la TRAMERYE* ». M. de la Tramerye, qui appartenait à la Société historique depuis de longues années, institua par testament un prix en faveur d'une personne de l'arrondissement qui se serait particulièrement distinguée par ses études historiques et archéologiques.

Après enquête, le bureau de la Société décida de décerner ce prix, en 1961, à M. Parent, instituteur au Charmel.

M. le Recteur Hardy, rapporteur, donna les raisons du choix de la Compagnie :

« M. René Parent n'est pas pour nous un inconnu. En mai dernier, il est venu nous donner un aperçu des travaux de fouille qu'il a entrepris à Coincy, au lieu-dit « La Hottée du Diable » et qui s'annoncent exceptionnellement fructueux ».

Ce n'étaient pas là ses débuts dans le domaine de la préhistoire. Depuis une bonne dizaine d'années, il prospecte avec autant de méthode que de ténacité le plateau du Tardenois. Il y fait, sans bruit — car il est la modestie même — maintes découvertes d'un vif intérêt et, de surcroît, est parvenu à préciser certaines notions quant aux gîtes du Tardenoisien.

En collaboration avec M. Hinout, il a publié, dans les Mémoires de la Société Archéologique Champenoise, une étude sur les grès du Tardenois. En collaboration avec M. Savy, ancien percepteur à Jaulgonne, il met la dernière main à un travail sur « le Moustérien du plateau de Ronchères », et les recherches qui l'ont occupé à Coincy au cours de ces dernières vacances, en compagnie de M. Hinout, feront prochainement l'objet d'une publication qui aura pour titre « les fouilles de la Chambre aux Fées à la Hottée du Diable ».

C'est assez dire que M. Parent dépasse de beaucoup le niveau des « ramasseurs de cailloux ». C'est un spécialiste parfaitement qualifié, et il vient d'ailleurs de le prouver en subissant brillamment devant la Faculté des Lettres de Toulouse les épreuves du Certificat d'études supérieures d'archéologie préhistorique qui supposent la plus sérieuse préparation et qu'il abordait pour la première fois.

Séance du 25 Novembre :

M. BEAUJEAN : « *Le transfert de l'Hôpital à la Charité* ». Le Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry vient d'être saisi d'une proposition de reconstruction complète de l'Hôpital sur la colline des Chesneaux, près de la Charité. La discussion fut chaude ; elle n'est pas épuisée.

La question n'est pas nouvelle.

Elle est posée au Conseil municipal de Château-Thierry présidé par M. Houdet le 19 pluviôse an 9 (1800) par le Sous-

Préfet, M. Courvoisier. Elle ne l'est d'ailleurs pas de façon franche : il s'agit d'abord, paraît-il, de loger le Tribunal d'arrondissement, la Brigade de gendarmerie, la Prison et, comprend-on à demi-mot, le Sous-Préfet lui-même, sa famille et ses employés, ainsi que le Conservateur des Eaux et Forêts, et d'aménager une salle de spectacle propre aux réjouissances populaires. Quel autre moyen que de libérer l'Hôtel-Dieu dont on enverra les malades à la Charité ? Les édiles semblent ne pas très bien comprendre la suggestion et proposent d'autres solutions à vrai dire acceptables. On en reste là.

M. le Sous-Préfet espère prendre sa revanche en 1804, après avoir remplacé M. Houdet par M. Dutemple. Cette fois, la question est posée nettement : réunion de l'Hôpital et de la Charité aux Chesneaux ? Discussion très serrée. La population s'enfièvre. Un tract est publié, savoureux, complet. Par 10 voix contre 5, le Conseil municipal refuse. Joie générale. Que va décider le Préfet ? A la requête du Sous-Préfet, il vient se rendre compte sur place, tente de graver à pied la rue du Château, y renonce. L'Hôtel-Dieu restera là où il est. M. Courvoisier est battu.

Dès 1810, on trouve enfin à loger le Tribunal, la Brigade de gendarmerie, la Prison. Offensive brisée.

Quant aux Sous-Préfets, dont on nous conte les tribulations (au point de vue logement), ils ne seront assurés d'une installation convenable que vers 1855, rue Saint-Crépin, celle que nous connaissons.

L'offensive pour déplacer l'Hôtel-Dieu renaît en 1865. On invoque l'économie d'argent, la crainte des épidémies. La riposte, immédiate, vigoureuse, revêt la forme d'une mince brochure signée de M. Bordé, agent du Phénix, et vaut son pesant de caractères d'imprimerie. Elle renferme des arguments précis qui emportent l'adhésion unanime de la population.

Le Conseil municipal, M. de Gerbois à sa tête, est très embarrassé devant la majorité de la Commission administrative qui accepte le transfert. On vote : premier tour : 10 voix pour, 10 voix contre ; 2^e tour : 12 pour, 10 contre. Mais la majorité est si faible que l'autorité de tutelle hésite. Et puis, nous sommes en 1866 : le Mexique, Sadowa ! Il y a de la tragédie dans l'air. Arrive l'Année terrible. Le projet est mis en sommeil, définitivement enterré en 1871.

Par contre — est-ce voulu par la Commission administrative mécontente d'avoir été désavouée ? — les bâtiments sont dans un état lamentable. M. Frédéric Henriet en a laissé une description frappante. Faut-il réparer, réédifier, chercher un nouvel emplacement, rester là où l'on est ? On décide enfin de reconstruire sur place. Les travaux commencés le 12 juin 1876 seront terminés le 19 juillet 1879. L'Hôpital que nous connaissons est debout et, mis à part quelques détails, donne satisfaction à tous.

Depuis cette époque, de fréquents changements ont été apportés à l'agencement intérieur, surtout depuis une dizaine d'années. M. Beaujean les énumère.

Mais ces améliorations ne sont pas suffisantes aux yeux du Service de Santé : il faudrait à Château-Thierry un hôpital absolument moderne, d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins d'un arrondissement dont la population augmentera considérablement ces vingt prochaines années, croit-on.

Un projet existe : une aile peut être construite, rattachée à la partie Est de l'Hôpital côté jardin, dans la direction de la rue de la Barre. Toutes les exigences de la Santé seront satisfaites. Coût : environ 350 millions d'anciens francs dont le financement est assuré. Le travail pourrait commencer dès 1962 et être terminé en quelques mois, un an au plus.

Alors surgit un second projet, grandiose, avec extension possible à peu près indéfinie : la construction d'un nouvel hôpital à l'Est de la Charité, où de vastes terrains sont utilisables. Quant à l'Hôtel-Dieu désaffecté, on y logerait quantité de services actuellement à l'étroit, ou trop disséminés, en particulier la bibliothèque municipale.

Des objections s'élèvent immédiatement, les mêmes que celles qui furent présentées depuis toujours, relatives surtout à l'éloignement du cœur de la ville, en vérité moins valables aujourd'hui avec l'évolution des moyens de transport ; on est aussi un peu effrayé par le coût de l'opération : un milliard et demi au bas mot, dont le financement n'est pas assuré dans l'immédiat ! Ce plan ne peut être exécuté avant une dizaine d'années. En attendant, toute amélioration est stoppée.

Qui l'emportera ? Les Anciens ou les Modernes ? Les Jeunes ou les Vieux ? Les témoins de l'histoire locale suivent avec curiosité le déroulement des discussions commencées il y a 162 ans.

M. DUDRUMET : « *Notes sur la famille Pille* ». A la suite de la communication du colonel Josse sur le général-comte Louis-Antoine Pille, M. Dudrumet a fait quelques recherches supplémentaires sur la famille Pille dans notre région.

Un membre de cette famille, Jean-Baptiste Pille, né à Brécy en 1762, mort à Essômes en 1865, après avoir été notaire et maire de cette localité, avait épousé en 1793 Louise Angélique Nerat. A cette famille Nerat, dit « de Lesguise », appartient ce Nerat qui habitait le numéro 1 de la rue Jean de La Fontaine et fut nommé sous-préfet de Château-Thierry en 1830, après avoir cédé son étude à Maître Chartier.

Les époux Pille-Nerat eurent deux fils :

Jean-Henri Pille, notaire, maire d'Essômes, conseiller général. Son épouse, Félicité Galien, descendait de ce fameux médecin de Château-Thierry qui découvrit les vertus bienfaisantes des

eaux de la Fleur de Lys, en notre ville. M. André Perret, actuellement archiviste de la Savoie, descend de J.-H. Pille.

Louis Charles Pille fut pharmacien au Marais, revint à Essômes de bonne heure. Il avait épousé V.A. Lamiche qui lui donna deux fils :

Auguste Pille, des P.T.T., décédé à Nogent l'Artaud en 1898, marié à J.C. Boucher. Leur fils, Louis Pille, prix de Rome d'architecture, mourut à 31 ans en 1899.

Henri Pille (1844-1897), après de modestes études au collège de Château-Thierry, fut vivement encouragé par son professeur de dessin Jacques Victor Jacquinet à aller poursuivre ses études artistiques à Paris. Ses parents y consentirent après une longue résistance. La Société et le Musée possèdent quelques œuvres de Henri Pille et de Louis Pille.

Quant au professeur Jacquinet, qui habitait alors tout en haut de la rue du Château, il est bien oublié en notre ville. Il professa aussi à Tours, où il forma de nombreux élèves. Notre Musée possède quelques-unes de ses œuvres.

Séance du 23 Décembre :

M. le Recteur HARDY : « *Histoire de la vigne et du vin en France* », (2^e partie). M. Roger Dion a étudié entre autres l'évolution de la viticulture en Champagne. C'est sur cette partie de l'ouvrage que s'est particulièrement penché M. Hardy.

Dès les temps mérovingiens, les Évêques de Reims acquièrent, dans la partie de la vallée de la Marne qu'ils pouvaient le plus facilement atteindre, les domaines d'Épernay et d'Hautvillers ; ils y créent un vignoble dont la prospérité se confirmera d'âge en âge, et qui, en accroissant le patrimoine de l'église de Reims, contribuera fortement à son prestige. C'est surtout à partir du XIII^e siècle que les vins récoltés dans les diocèses de Reims et de Châlons font l'objet d'un commerce d'exportation. Ils sont dirigés sur Rouen par les voies fluviales de la Marne et de la Seine, sur l'Artois et la Flandre par les routes de terre qu'utilisaient déjà les vins du Laonnois et du Soissonnais, et vers les ports fluviaux de la Meuse par les chemins faciles de la plaine champenoise.

Ces vins exportés étaient des vins blancs, alors tenus pour les plus nobles. Les plus recherchés venaient de la Montagne de Reims, du vignoble de la Rivière (Épernay, Hautvillers, Aï, Cumières) et de la Montagne de Vertus, où se concentraient, au XV^e siècle, les vignes des bourgeois de Châlons.

A noter que, plus au Sud, dans l'ancien diocèse de Troyes, cette même côte de Champagne, tout en conservant ses caractères naturels, perdait son caractère viticole, et pour cette seule raison qu'elle était trop éloignée de la métropole ecclésiastique : par là se révèlent, une fois de plus, dans la localisation des

vignobles, des influences qui tiennent non pas au milieu physique, mais au milieu humain, et qui communiquent à l'histoire de la viticulture une originalité marquée.

C'est seulement à la fin du XVI^e siècle que les vins des cotéaux champenois sont couramment désignés par le nom de leur lieu d'origine. Jusque là on ne les connaissait, tout comme ceux de Suresnes ou d'Argenteuil, que sous le nom collectif de Vins Français ou Vins de France. C'est qu'à partir du XVI^e siècle ils sont le fruit d'un intense effort de perfectionnement et de renouvellement, dû pour une bonne part à une famille de grands bourgeois parisiens, les Brûlart, dont un des membres épouse en 1543 l'héritière du domaine de Syllerie et se fait un point d'honneur de ne récolter dans son domaine que de nobles vins.

Sous le règne de Henri IV, l'un de ces Brûlart, Nicolas, est parvenu au faite des honneurs ; il devient chancelier de Navarre, puis chancelier de France ; il profite de cette élévation pour mener, avec l'appui des médecins de la Cour, une campagne de discrédit contre les vignobles concurrents du sien (Orléans, Beaune, etc...) et pour faire passer dans le vocabulaire courant l'expression « vins de Champagne ». En 1654, les fêtes du sacre de Louis XIV à Reims fournissent aux vignerons une exceptionnelle occasion de séduire une clientèle de choix, et bientôt le vin de Champagne se vend deux ou trois fois plus cher que le vin de Bourgogne. Succès d'autant plus remarquable qu'il ne s'arrête pas aux frontières de la France : grâce à Saint-Evremond, qui s'est réfugié à la Cour d'Angleterre, et se fait l'ardent propagandiste du vin de Champagne, il n'est plus un gentleman soucieux de sa dignité qui n'en garnisse abondamment sa cave.

Au demeurant, la viticulture et la viniculture champenoises, loin de s'endormir sur ses lauriers, continuait à perfectionner ses méthodes. A l'Abbaye d'Hautvillers, notamment, dom Pérignon appliquait à cette tâche les ressources d'un véritable génie et, tout spécialement, mettait au point une pratique particulière au vignoble champenois : celle qui consiste à associer, dans la fabrication du vin, des fractions de vendanges recueillies en des cantons différents et qui, par diverses précautions, vise à maintenir dans le vin l'arôme du fruit frais. Tant de mérites suffiraient à la gloire de Dom Pérignon, et ce n'est pas la diminuer que de rappeler qu'il n'est nullement l'inventeur du Champagne mousseux. On s'était aperçu à l'usage que le vin de Champagne, conservé dans des flacons de verre solidement bouchés, au lieu d'être conservé en futailles, devenait de lui-même mousseux, et d'autant plus sûrement qu'il était moins coloré et moins fort en alcool. Les viticulteurs n'attachèrent d'abord que peu d'intérêt à cette mousse qui n'avait rien à voir avec le goût du vin, mais la clientèle fut bientôt d'un tout autre avis : le XVIII^e siècle s'enthousiasma pour cette nouveauté et voulut voir dans la mousse le pétilllement même de

l'esprit. Restait à convaincre le gouvernement qui, jusque là, interdisait, comme favorisant la fraude, le transport du vin dans des bouteilles de verre ; en 1728, le Conseil du Roi finit par donner satisfaction aux intéressés et leur permit de transporter en paniers de 50 ou 100 bouteilles les vins de Champagne destinés à l'étranger : décision qui communiqua sans retard au vignoble champenois un prodigieux essor.

Mme MATHIEU : « *Voyages de Mesdames de France à Château-Thierry* ». Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, firent une première fois en 1761 le voyage de Plombières. Ayant déjeuné à Germiny, propriété de l'évêque de Meaux, elles gagnèrent La Ferté-sous-Jouarre où on leur vanta, en vers, les qualités des petits vins du pays « cent fois plus salutaires que les eaux de grand renom ». A Château-Thierry, les rues étaient illuminées, les habitants sous les armes. Après un feu d'artifice auquel Mme Adélaïde mit elle-même le feu, Mesdames couchèrent au prieuré Saint Louis et le lendemain de bonne heure se remirent en route.

L'année suivante, de retour en notre ville où elles couchèrent à l'Hôtel-Dieu, on leur présenta les arrière-petites-filles de La Fontaine, et la petite Françoise Claire leur récita une poésie composée pour la circonstance par Rochon de Chabannes, ami de la famille.

« Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son revenu ».

Apprenant ainsi le dénûment dans lequel vivaient les descendantes du fabuliste, dès leur retour en Septembre, les Princesses emmenèrent avec elles la jeune Claire, la couvrirent de bijoux et la firent élever à l'abbaye de Fontevault où Mme Victoire avait elle-même été élevée. Malgré leur déception de voir la jeune fille refuser de prendre le voile, elles la comblèrent de présents lorsqu'elle épousa M. Marin de Marson et lui payèrent très exactement jusqu'à la Révolution une pension de 1.200 livres.

M. DUDRUMET : « *Quelques documents sur les descendants de La Fontaine* ». Suite logique de la communication de Madame Mathieu.

Le petit-fils de Jean de La Fontaine, Charles-Louis, né à Château-Thierry en 1718, fit de bonnes études à Paris, au Collège de Beauvais, devint avocat, employé dans l'Administration des Postes à Dijon, secrétaire d'ambassade en Hollande au service du marquis de Bonnac. Il épousa Antoinette Lemerrier, fille d'un maître des Eaux et Forêts, et mourut à Pamiers dans la famille de sa femme en 1757, laissant deux filles et un fils. Sa veuve épousa un fermier général, Maximilien Hubert Jean de Neuilly, guillotiné en 1793.

Lorsque leur mère se remaria, les trois enfants de Charles-Louis de La Fontaine furent recueillis par leurs tantes, sœurs de leur père, restées célibataires à Château-Thierry, où elles décéderont en 1762, 1785 et 1789.

L'une de leurs nièces, Marie-Claire, dite « Gracieuse », épousa Pierre Despotz, Procureur du Roi à Château-Thierry, et mourut sans postérité en 1820.

L'autre, Françoise, est celle dont parle Mme Mathieu. Après le départ de son mari émigré, le comte de Marson, elle resta à Versailles avec ses deux enfants, un fils et une fille. Un moment inquiétée, en 1793, elle dut sa liberté au fait qu'elle était une descendante de Jean de La Fontaine.

Son frère, Auguste-Charles, ruiné par la Révolution, attendit vainement une pension promise par le Roi. Il vécut chichement, recevant quelques discrets secours de son parent, M. Héricart de Thury, et mourut à Château-Thierry en 1824, un peu trop tôt pour assister à l'inauguration de la statue de son ancêtre. Le peu de biens qu'il laissa revint à la famille Lemercier à Pamiers.

« Jean s'en alla comme il était venu — mangea le fonds avec le revenu » avait dit le Fabuliste. Il en fut de même, hélas ! de ses descendants.